



## Loi girardin saisie du bien avant 6 ans

Par **aikido41**, le **02/04/2014** à **14:11**

bonjour

j'ai acheté en 2007 un appartement en martinique en vefa loi girardin mais suite a plusieurs problemes retard de reception donc location en retard travaux non finis donc baisse du loyer je me suis fais saisir se bien et il a été

vendu a une societe qui je pense appartient a la banque qui ma saisi j'ai été défiscalisé jusque 2013 maintenant je suis en procès avec le promoteur maisje voulais savoir ma position sur ma declaration d'impotcar je n'aurais pas garder mon bien pendant 6 années que faire

merci d'avance

cordialement